



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION n° 2024-89 du 4 décembre 2024

OBJET : Décisions du Maire prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des Collectivités territoriales

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 31</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 2</p> <p>Date de la convocation : 27 novembre 2024</p>	<p>L'An deux mille vingt-quatre le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u> M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, Mme JANIN, M. LANSADE, M. EMMENECKER, M. GOURTAY, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme GAUTHIER, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, M. PERDEREAU, M. DARIU-PHILIPPI, Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u> Mme TALLEC par M. FICHEUX, M. KERVRAN par M. CRUZILLAC, Mme CAZER par Mme COMTE, Mme COSSIC par Mme PERDEREAU</p> <p><u>ÉTAIENT EXCUSÉS :</u> Mme LEMAITRE, Mme PERRON</p>
---	--

Mme TAUNAY est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2024-89 du 4 décembre 2024

OBJET : Décisions du Maire prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des Collectivités territoriales

Le Maire rend compte au Conseil municipal **des décisions n°32/2024 à 51/2024** prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n°25/2020 du 3 juin 2020 portant délégation d'attribution au Maire, ayant pour objet :

Décision n°32/2024 du 02/08/2024

D'approuver et de signer le marché 2024-25 relatif à la mission AMO à la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) avec la société Leyton, dont le siège social se situe au 16 boulevard Garibaldi – 92130 ISSY LES MOULINEAUX, SIREN 414 600 270. La Convention prend effet à sa date de signature. Le montant forfaitaire de la tranche ferme : Prestation « Recensement » est de 8 000 euros HT, soit 9 600 euros TTC. La tranche optionnelle pourra être affermée dans un délai d'un an à compter de la signature de la convention. Le montant de la tranche optionnelle est de 25% des recettes prévues dans la convention. En tout état de cause la rémunération du Prestataire ne pourra être supérieure à 39 999 euros H.T.

Décision n°33/2024 du 06/08/2024

D'approuver et de signer le marché relatif à la mise à disposition de matériels de spectacle pour la Foire aux haricots avec la société LA DISTRIB EVENTS ZA du Bois Chaland, 1-3 rue des Pyrénées – Lisses, 91056 EVERY cedex, Siret 518 243 217 00032 pour un montant de 28 685.27 euros HT soit 34 422.32 euros TTC. Ce marché commence à courir à compter de sa notification ou la date indiquée dans celle-ci et jusqu'à exécution complète de la prestation. La durée maximale du marché est d'un an.

Décision n°34/2024 du 19/08/2024

D'approuver et de signer l'avenant 2 relatif au marché 2020-10 Location d'une balayeuse de voirie, avec la société FIPAR, 1 rue CHARLES FRANCOIS DAUBIGNY, 95870 BEZONS, le numéro de SIRET est 393 341 474 00046, ayant pour objet l'ajout de prestations supplémentaires, à bons de commande relatives à la location courte durée d'une balayeuse pour une durée de 42 jours pour un montant de 4 974,67 € soit 5 969,60 € TTC. Le montant maximum de la partie à bons de commande est porté de 17 400 euros HT soit 20 880 euros TTC à 22 374,67 € HT soit 26 849,60 €.

Décision n°35/2024 du 17/09/2024

De déclarer la procédure relative au marché 2024-20 portant sur la mise à disposition de matériels de spectacle pour la foire aux haricots sans suite en raison de son caractère infructueux.

Décision n°36/2024 du 04/09/2024

D'approuver et de signer l'Avenant 2 au marché 2018-15 relatif au Réaménagement des espaces publics du cœur de ville d'Arpajon Lot 3, Mobilier particulier, serrurerie, métallerie du Réaménagement des espaces publics du cœur de ville d'Arpajon avec la société la société ECMB SAS ZI Sud 5, rue des Rougeries 35400 Saint Malo, SIRET 353 282 619 00025 pour un montant de moins -29 090,00 € HT soit moins 34 908,00 € TTC.

	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	% augmentation
Marché			316 625,88 €	379 951,06 €	
Avenant 1	44 100,00 €	52 920,00 €	360 725,88 €	432 871,06 €	12,22%.
Avenant 2	-29 090,00 €	-34 908,00 €	331 635,88 €	397 963,06 €	4,53%

Décision n°37/2024 du 03/10/2024

D'approuver et de signer la convention d'animation relative à la présentation du spectacle « Le Savant fait son show » avec l'entreprise Ampoule & Co – Les savants fous, sise 19, rue Fantin Latour, 75 016 Paris, qui s'est déroulera le 16 octobre 2024 à l'Espace Concorde, le montant de la prestation est de 720 euros TTC.

Décision n°38/2024 du 17/10/2024

D'approuver et de signer la convention de cession pour le spectacle « L'œil bleu de la Baleine » avec la compagnie des épices, Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 19^e – 20 rue Edouard Pailleron – 75019 Paris, qui se déroulera le 07 décembre 2024 à l'Espace Socioculturel La ruche à 14h30. Le montant du contrat est de 682 euros TTC.

Décision n°39/2024 du 17/10/2024

D'approuver et de signer le contrat de cessions relative à la représentation du spectacle « Les petites escapades » avec l'association Konsl'diz, domiciliée au 14 Zone Artisanal Lachaud 43 600 les Villettes, qui se déroulera le 05 octobre 2024 à l'Espace Socioculturel La ruche à 15h. Le montant du contrat est de 775 euros TTC.

Décision n°40/2024 du 07/10/2024

D'approuver et de signer le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion des fuites au gymnase Émile Manuel avec la société CLA (CHRISTELLE LAPORTE ARCHITECTE), sise 5 BOULEVARD MORLAND 75004 PARIS, SIRET 985 075 571 00010 pour un montant de 12 600 euros HT soit 15 120 euros TTC. Ce marché commence à courir à compter de sa notification ou la date indiquée dans celle-ci et jusqu'à exécution complète de la prestation.

Décision n°41/2024 du 15/10/2024

D'approuver et de signer l'Avenant 2 au marché n°2024-01 Restauration collective Lot 1 Restauration scolaire avec la société YVELINES RESTAURATION, sise : ZA du Pâtis, 12 Rue Clément Ader – 78120 RAMBOUILLET, SIRET 382 613 347 000 22. L'avenant 2 concerne l'ajout d'une prestation dans le bordereau de prix unitaire (BPU) relative aux repas spéciaux pour adultes. Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant maximum du marché.

Décision n°42/2024 du 22/10/2024

D'approuver et de signer l'avenant 1 au marché n° 2024-14 relatif à l'achat d'un séjour pour les seniors de la vile d'Arpajon, avec la société Vacances ULVF, sise 2, rue Jules MICHELET, BP 104, 42502 Le Chambon Feugerolles, n° SIRET 378 422 411 00279 pour un montant de 6 472,85 euros TTC. Le montant initial total du marché est porté de 12 452,33 € TTC à 18 925,18 € TTC.

Décision n°43/2024 du 17/10/2024

D'approuver et de signer le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « les contes signés » avec la compagnie Maya domiciliée au 14 bis rue Saint-Maur, 75 011 Paris, qui se déroulera le 09 novembre 2024 à l'Espace Socioculturel La ruche à 15h. Le montant du contrat est de 579 euros TTC.

Décision n°44/2024 du 30/10/2024

D'approuver et de signer le marché 2024-29 relatif à la démolition de la grange avec la société MR3G dont le siège social est situé : BAT ALBATROS, 2 RUE AUGUSTIN FRESNEL 69680 CHASSIEU, n° SIRET 844 109 918 00020 pour un montant forfaitaire de 32 447,25 euro HT, soit 38 936,70 euros TTC. Le marché commence à courir à compter de sa notification ou de la date indiquée dans celle-ci et jusqu'à la garantie de parfait achèvement.

Décision n°45/2024 du 25/10/2024

D'approuver et de signer l'Avenant 1 au marché n°2021-10 Nettoyage des locaux et des vitres des bâtiments communaux Lot 2 Nettoyage des vitres avec la société ANTHES, sise : 1 rue Felix POTIN, ZA Les Belles Vues, PB 24, 91291 Arpajon CEDEX, SIRET 391 259 546 00029. L'avenant concerne l'ajout d'une prestation supplémentaire portant sur le nettoyage des vitres une fois par an, pour le bâtiment La Ruche pour un montant annuel de 450 euros HT soit 540 euros TTC. Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant maximum du marché.

Décision n°46/2024 du 30/10/2024

D'approuver et de signer le contrat et les pièces s'y rapportant relatif à la cession de droit d'exploitation de « LA FERME DE TILIGOLO » avec la société LA FERME DE TILIGOLO, n° SIRET 439 661 307 00025, sise La Gaudrière 79150 SAINT MAURICE ETUSSON, qui se déroulera le 08/12/2024 sous la halle de la place du marché d'Arpajon de 9h à 17h. Le montant du contrat est de 1 327,01 € HT soit 1 400 € TTC.

Décision n°47/2024 du 30/10/2024

D'approuver et de signer le contrat et les pièces s'y rapportant relatif à la cession de droit d'exploitation du spectacle « LES TEMERAIRES » avec la société MARILU PRODUCTION, n° SIRET 514 632 041 00042, sise 5 rue Nicolas Appert, 75011 Paris, qui se déroulera le 24/01/2025 à l'espace Concorde d'Arpajon à 20h. Le montant du contrat est de 8 500 € HT soit 8 967,50€ TTC.

Décision n°48/2024 du 30/10/2024

D'approuver et de signer le contrat et les pièces s'y rapportant relatif à la cession de droit d'exploitation du spectacle « CONFIDENCES D'UN ILLUSIONNISTE » avec la société SUDDEN THEATRE – THEATRE DES BELIERS PARISIENS, n° SIRET 432 542 108 000 19, sise 14 bis rue Saint Isaure, 75018 Paris, qui se déroulera le 07/02/2025 à l'espace Concorde d'Arpajon à 20h30. Le montant du contrat est de 5 802,50€ TTC.

Décision n°49/2024 du 30/10/2024

D'approuver et de signer le contrat et les pièces s'y rapportant relatif à la cession de droit d'exploitation du spectacle « Didier Haboyan quintet et Olivier Hestin quartet » avec l'association AU SUD DU NORD, n° SIRET 408 065 647 000 13, sise 8, rue des Vallées, 91590 BOISSY-LE-CUTTÉ, qui se déroulera le 16/11/2024 à l'espace Concorde d'Arpajon à 20h30. Le montant du contrat est de 5 000€ TTC.

Décision n°50/2024 du 30/10/2024

D'approuver et de signer le marché relatif au droit d'accès à la plateforme Dette et Prospective avec la société ORFEOR, 19, rue d'Enghien 75010 Paris, Siret 381 540 772 00054 pour un montant de 13 000 euros HT soit 15 600 euros TTC pour la durée totale du marché. La durée initiale du marché est de 3 ans à compter du 01/01/2025. Le marché peut être reconduit 3 fois par période d'un an.

Décision n°51/2024 du 13/11/2024

DE PROCEDER au virement de crédits suivant :

Section d'investissement			DEPENSES	
Chapitre	Article	Intitulé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
OP 89	2315	Paiement du DGD – Lot 1		52 000 €
21	21351	Installations générales - bâtiment <i>Virement pour complément OP 89</i>	34 000,00 €	
21	2152	Installations de voirie <i>Virement pour complément OP 89</i>	16 000,00 €	
21	2158	Autres installations, matériels et outillage <i>Virement pour complément OP 89</i>	2 000,00 €	
		TOTAL	52 000,00 €	52 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU sa délibération n°25/2020 du 3 juin 2020 portant délégation d'attribution au Maire,

PREND ACTE des décisions **n°32/2024 à 51/2024** prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n°25/2020 du 3 juin 2020 portant délégation d'attribution au Maire.

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits

Le Maire,



Christian BERAUD.

Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20241204-202489-DE
Reçu le 13/12/2024